

41 – 2011 : Redevance d’occupation du domaine public de France Télécom

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par France Télécom pour l’indemnité d’occupation du domaine public sont les suivants :

- Artères aériennes : 49,29 € par kilomètre
- Artères en sous-sol : 35,53 € par kilomètre
- Emprise au sol : 24,64 € par mètre carré

Soit, concernant Kerfourn :

- Artères aériennes : 49,29 € x 34,985 km = 1 724,41 €
- Artères souterraines : 35,53 € x 32,945 km = 1 170, 54 €
- Emprise au sol : 24,64 € x 1,50 m² = 36,96 €
- Montant à valider par France Télécom = 47,09 €

Soit un bénéfice de **2 979,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d’accepter la nouvelle tarification proposée par France Télécom pour la redevance d’occupation du domaine public due à la commune au titre de l’exercice 2011. Un titre de recette d’un montant de **2 979,00 €** sera émis à cet effet à l’article 70323 – *Redevance d’occupation du domaine public communal*.



42 – 2011 : Dynamisation de l’espace multimédia

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le nouveau plan d’action pour dynamiser les activités de l’espace multimédia. Ce projet est le résultat de la réflexion des agents en charge de l’animation de ce point d’accueil et de la municipalité.

Cinq projets d’animation sont proposés dans ce plan d’action :

- Initiation aux logiciels et découverte de l’ordinateur
- Découverte d’internet
- Ateliers photo : cette nouvelle activité est très demandée car les particuliers s’équipent de plus en plus mais ne savent pas forcément comment traiter leurs photos d’où l’utilité de la mise en place de cet atelier pour l’apprentissage du traitement de l’image.

- Création d'un livre multimédia (atelier proposé aux écoles)
- Atelier vidéo : cette activité concerne notamment le transfert des images des vieux films sur un support multimédia. Les associations de la commune sont particulièrement intéressées par ce projet car elle possèdent toutes des vieux films à sauvegarder.

Le but étant d'attirer plus de public et prioritairement les kerfournois (retraités, associations, actifs, adolescents...).

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

1. Dépenses

-matériel informatique :	8 063,27 €
-logiciels :	417,98 €
-installation :	<u>567,00 €</u>
TOTAL	9 048,25 € HT

1. Recettes

-subvention de la Région – contrat de Pays	4 222,00 €
-Subvention du Pays de Pontivy – programme Leader	3 000,00 €
-Autofinancement de la commune	<u>1 826,25 €</u>
TOTAL	9 048,25 € H.T

Soit un montant TTC de 10 821,67 €

Il est demandé au Conseil municipal

- de valider le nouveau plan d'investissement
- d'augmenter le montant d'investissement par une délibération modificative en dépenses imprévues
- d'autoriser le maire à solliciter les demandes de subventions *Leader* et contrat de pays

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- VALIDE le nouveau plan d'investissement pour la dynamisation de l'espace multimédia
- AUGMENTE les crédits budgétaires prévus à l'article 2183 – *Matériel de bureau et informatique* d'un

Les pratiques du syndicat départemental d'électricité du Morbihan ne facilitent pas l'information objective du financement du projet d'effacement du réseau de la rue du Puits. Suite à la présentation au conseil le 10 mars 2011 du nouveau budget prévisionnel des travaux d'enfouissement, nous avons réclamé une explication sur l'origine de l'augmentation importante des coûts. Une imputation erronée du remplacement du transformateur à la charge de la commune explique cette différence. Un devis complémentaire lié à la pose des fourreaux de fibre optique nous laisse perplexe sur la réalité des coûts. La nécessité de signer l'offre de travaux sans travaux réels oblige Monsieur le Maire à présenter le devis et à proposer au conseil une vigilance lors de la réception des factures des différentes opérations en raison de l'impossibilité de connaître précisément le coût total de l'opération.

F) Maysie s' Café au Gazon

Le conseil est informé de l'ouverture de ce restaurant au Gazon depuis début avril 2011.

G) Demande du président de la Garde Saint Eloi pour la réalisation d'un parking

Suite à la demande en date du 18 mars dernier du président de la GSE Football pour la réalisation d'un parking, Monsieur le Maire présente devant le Conseil municipal un devis estimatif d'un montant de 16 205,80 € TTC. Il faut noter la possibilité de réduire la facture de plus de 2 200 € avec l'opération Breizh Bocage. Il sera en effet nécessaire de disposer de terre pour les talus et billons.

La condition d'octroi d'une subvention du Conseil Général du Morbihan pour les parkings en agglomération impose une dépense minimale de 25 000 € HT ; le montant de la dépense étant insuffisant pour pouvoir prétendre à cette subvention, Monsieur le Maire propose que l'on attende le résultat des autres demandes de subvention en cours pour les travaux au terrain de foot avant de s'engager dans ce projet. Par ailleurs, vu l'ampleur des travaux à réaliser sur la commune, ce projet est à envisager avec la plus grande réserve et ne serait projeté qu'à partir de 2012.

H) Réception de Christian GOURCUFF (entraîneur du FC Lorient) et de Stéphane BRE arbitre international de football)

Pour les amateurs de football et à l'initiative de Jean-Christophe et Marie-Jo LE BERRE, nous recevons sur notre commune demain soir ces deux personnalités nationales du monde sportif. Notre commune va bénéficier de retombées médiatiques certaines et toujours intéressantes pour le développement de notre village.

I) Eléments du patrimoine de Kerfourn pour le label d'art et d'histoire de Pontivy Communauté

Une réunion a rassemblé en novembre 2010 les référents tourisme des communes souhaitant participer à cette labellisation nationale. Le Centre Bretagne souffre d'un déficit d'image pour étoffer la clientèle touristique. Cette démarche vise à proposer une solution pour développer le tourisme sur notre territoire.

Pour répondre à l'Office de tourisme de Pontivy Communauté, deux personnes sont sollicitées pour la rédaction d'un document communal sur l'inventaire du patrimoine de la commune. Ce travail intègre une recherche historique précise du patrimoine de la commune. Monsieur Philippe SAINT-JALMES et Madame Isabelle BROUSSAUDIER se proposent pour travailler sur ce thème. Une première réunion sera prévue à la mi-juillet avec d'autres personnes de la commune susceptibles d'être intéressés par cette démarche.

J) Parcelle rue des Ajoncs

Un contact a été pris avec M Henri Chapel pour négocier la parcelle rue des Ajoncs d'une superficie de 10 600 m² et afin de constituer une réserve foncière pour la maîtrise des prix du foncier sur la commune. Un travail est nécessaire pour déterminer les contraintes environnementales avant toutes discussions. Il est demandé au conseil un avis sur ce projet. Celui-ci émet un avis favorable.

K) L'Heurkel

Monsieur Jean-Paul LE SANT prend la parole afin de faire part de sa préoccupation quant au devenir du bâtiment de *L'Heurkel* qui est toujours à l'état de ruine dans le centre-bourg ce qui pourrait donner le sentiment à la population que la commune n'agit pas assez.

Monsieur le Maire intervient pour dire que la commune a pris plusieurs fois contact avec le propriétaire, Monsieur Sylvain ROUSSEAU, mais que celui-ci n'a jamais rien fait pour améliorer la situation malgré les mises en garde de la municipalité. Une offre de rachat a été faite par la mairie le 25 avril dernier et celle-ci est actuellement en instance au Tribunal de Grande Instance de Lorient. Le juge doit valider ou non cette offre dans un délai de deux mois.

